
MÉMOIRE d'OC



Georgette BIROUSTE

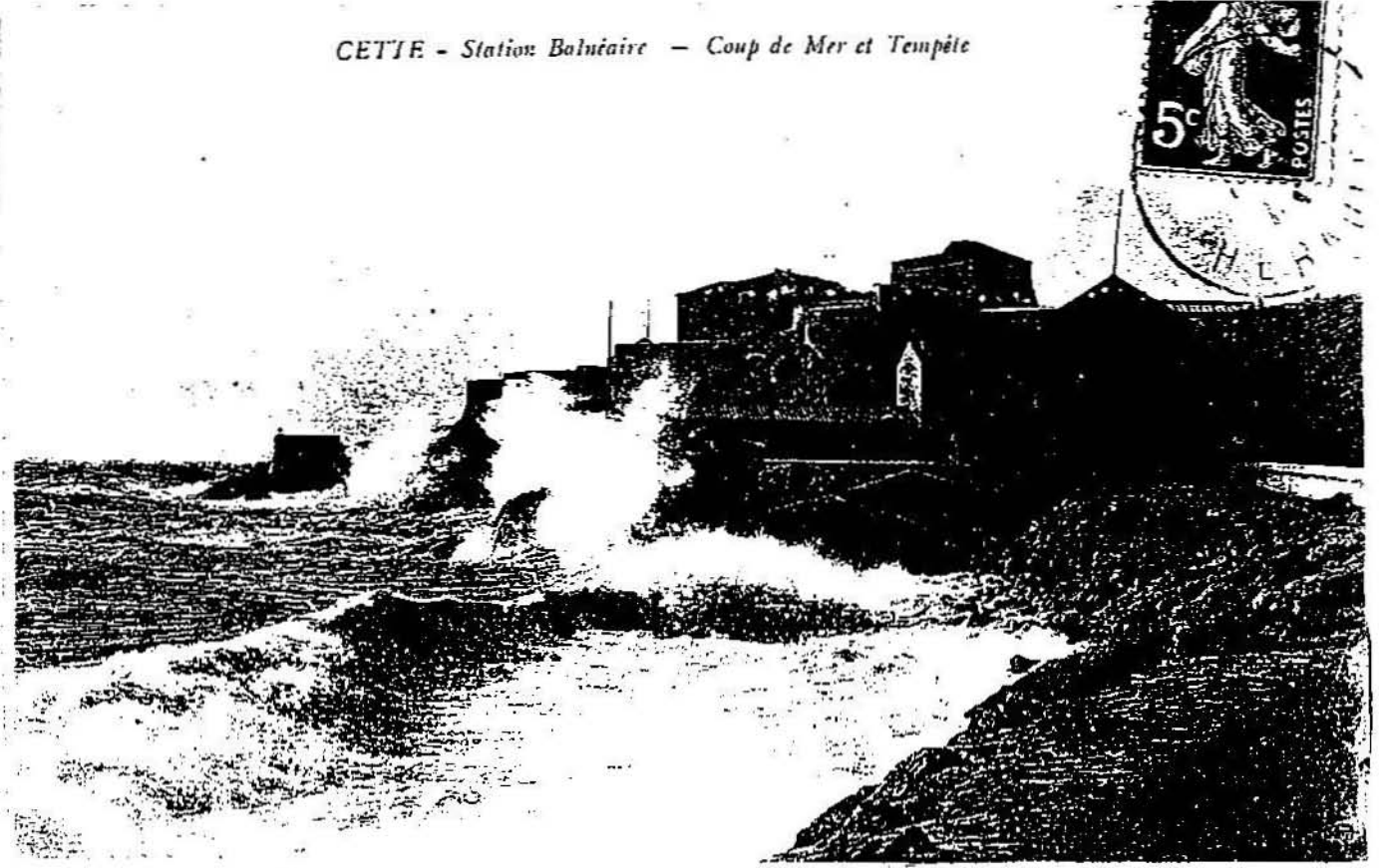
*Des héritiers légitimes de Colbert:
Sète et ses habitants*

MÉMOIRE d'OC

GROUPE d'Etudes Languedociennes

NUMÉRO 75 : Octobre 1999

CETIE - Station Balnéaire - Coup de Mer et Tempête



Des héritiers légitimes de Colbert : Sète et ses habitants.

Un port ? Pourquoi ? Où ?

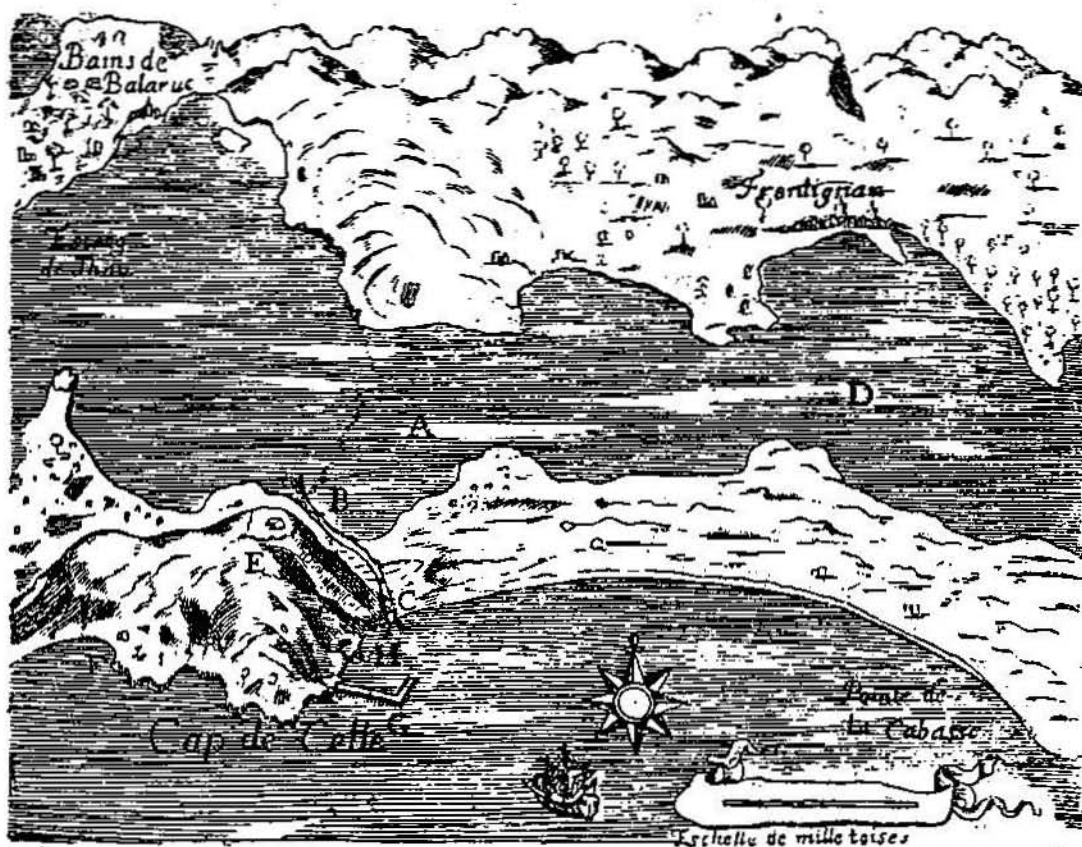
Nous sommes au XVII^e siècle, sous le règne de Louis XIV ; en 1666 exactement. Colbert vient d'accéder à la Surintendance des Bâtiments et au Contrôle Général des Finances. Louis XIV, vous le savez, est un roi ambitieux ; ambitieux pour lui même, mais aussi pour la France : il verrait avec plaisir le territoire français s'agrandir en gagnant des terres sur les possessions des souverains du voisinage. Malheureusement, chacun de ces souverains garde en son cœur un désir semblable ; d'où de nombreuses guerres, déjà commencées sous Louis XIII et Richelieu, prêtes à reprendre vigueur à la moindre occasion. Pour notre propos d'aujourd'hui, nous évoquerons uniquement les frontières du sud de la France, en contact avec l'Espagne, alors notre plus grand ennemi. On venait pourtant de signer le Traité des Pyrénées, à peine quelques années plus tôt, en 1659.

Mais ce traité faisait coïncider la frontière entre les deux pays avec la chaîne pyrénéenne ; il semblait mettre fin à un très vieux rêve de nos rois, qui avaient espéré, depuis le Moyen Age, pouvoir posséder un de ces golfes profonds, au sud des montagnes, comme celui de Rosas par exemple, aptes à bien protéger une flotte royale. Des documents anciens, correspondances plus ou moins secrètes échangées entre grands du royaume, nous le laissent entendre. Colbert pensa probablement qu'il fallait y renoncer au moins pour l'instant, et qu'il était sage de chercher une solution ailleurs en Méditerranée, plus au nord ; il y avait bien sûr quelques lieux possibles, le long de la côte rocheuse, mais trop près de l'Espagne en cas de nouveau conflit (note 1). Puis venait la côte plate et sablonneuse du Golfe du Lion avec ses étangs communiquant souvent avec la mer par la présence des graus. En remontant vers le nord à la recherche du lieu idéal, on avait autrefois pensé à Agde ; de même en 1596 il y avait eu un projet au Cap de Cette qui avait même vu un début d'exécution : le roi Henri IV avait donné l'autorisation de construction d'un port et d'une forteresse ; en 1605 Pierre Augier avait même entrepris les travaux. Mais les Etats du Languedoc, peu satisfaits de cette sorte de mainmise royale qui aurait trop alourdi leur budget, refusèrent le financement ; faute d'argent les travaux s'étaient arrêtés.

Le problème n'était donc pas facile à résoudre pour Colbert. Pourtant sa pensée se fixait de plus en plus sur ce point de côte. Une question demeurait : fallait-il construire un port face à la mer ? Cette mer qui n'hésitait pas à battre furieusement les rochers de ce Cap de Cette aux jours de tempête ? Ou bien pourrait-on utiliser l'Etang de Thau en y logeant le port désiré ? Autrefois un grau le reliait à la mer, mais il s'était ensablé ; peut-être pourrait-on le récupérer ? Par ailleurs, de nombreuses petites agglomérations vivaient sur les rives de l'étang ; sans doute Colbert pensait-il qu'elles pourraient faciliter une installation nouvelle et en tirer même, peut-être quelque profit. Il avait pour conseiller l'ingénieur Louis-Nicolas chevalier de Clerville. A la réflexion succéda une résolution énergique : ni mer, ni étang : le port se construirait entre les deux.

CARTE DV CAP DE CETTE

& des lieux adjacens, qu'il est besoin de
connoître pour plus grand intelli-
gence du Discours fuyuant.



*A. Bas fond qui separe les Estangs de Fronti-
gnan, de Palauas, de Maguelonne, de*

Reproduction d'un plan, datant de 1666,
montrant les premiers travaux au Cap de Sète.

Création du Port

Le texte officiel de la création fut signifié par un Arrêt du Conseil d'Etat daté du 29 juillet 1666. Le Port serait le Port Saint Louis, dépendant de la ville d'Agde et de son évêque. Notons bien qu'il s'agissait de créer un port, et non pas de créer une ville ; un port d'abri pour la flotte royale.

Nous pouvons nous demander alors, si une agglomération existait déjà là. Réponse difficile à donner, la situation étant quelque peu ambiguë. Mais on peut tout de suite répondre négativement de façon franche pour ce qui est du bord de mer : personne n'y habitait (au moins en habitat permanent) car depuis toujours on y craignait les vents trop forts, mais aussi les risques d'attaques venus de cette mer : attaques de vaisseaux ennemis, attaques de pirates ou corsaires. D'ailleurs pour ces raisons de sécurité côtière, on avait volontairement procédé à un déboisement de la colline dans les années 1622. Il s'était donc trouvé des terres nouvelles, non utilisées, même du côté où les vents de mer ne soufflaient pas ; cela avait tenté certains habitants des villages voisins ; ils étaient venus les exploiter, construisant leurs maisons en bordure de l'étang. C'est pourquoi en 1666, il y avait là une petite agglomération qui vivait de l'agriculture et qu'on avait pris l'habitude d'appeler « les Métairies » ; un nom que ce quartier a conservé jusqu'à nos jours. Il s'agissait, pense-t-on, d'une centaine de personnes. L'évêque d'Agde, qui était aussi le seigneur de ces terres, avait doté le groupe d'une chapelle consacrée à Saint Joseph.

D'autres, qui étaient pêcheurs, venus également des villages voisins, s'étaient installés à un endroit plus poissonneux, construisant leurs cabanes aussi en bordure de l'étang, mais à l'embouchure de l'ancien grau ; ils peuplaient le quartier qu'on appela – et qu'on appelle encore – la Pointe Courte.

Voilà quels étaient les seuls habitants de ces terres ; ils apprirent un jour de 1666 qu'un port allait être construit et que les travaux allaient commencer, là-bas de l'autre côté de la montagne, sur les rochers, au bord de la mer, là où existait déjà une petite carrière.

En effet, face à ce qui allait devenir le môle, il y avait une carrière qui permettait d'avoir sur place les pierres nécessaires à la construction de celui-ci. On l'appelait le Souras ; elle prit le nom de Souras-bas, le terme de Souras-haut étant donné désormais à la partie au-dessus, où les ouvriers venus travailler à l'édification, construisirent leurs maisons. Et suivant les habitudes de l'époque on plaça au milieu d'elles une chapelle, à laquelle on donna le nom de Saint Louis (1670). Attention toutefois, il ne s'agit pas encore de l'église St Louis que nous connaissons aujourd'hui et dont nous parlerons plus loin ; mais tout de même, la « paroisse » St Louis était ainsi créée. Ces premiers ouvriers venaient surtout des villages voisins.

4. octobre 1670 28

30. septembre 1670 - 27.

Etablissement de la ville *Extrait des regnes du con. d'Estau*
de Cette, et concession de plusieurs privileges
en faveur de ses habitants.



Le Roy A yant fait commencer la construction d'un Port —
au Cap de Cette en Languedoc pour servir tant de retraite aux Vaisseaux
qui navigent sur le golfe de Lion, que d'entree au Canal de la —
communication des deux mers ou de l'ad. Province par les ordres de —
sa maieste duquel port quoy que non creste en sa position la navigation
à la peuplée dudu pays ne laissent pas de ressentir desja les avantages
par le commerce qui s'y establi à par les Vaisseaux, barques à bastiments
qui y arrivent à qui y chargent ou dechargent des denrées à marchandises
du Royaume de L. pays estrangere, Li Vouloir sa maieste contribuer
de tout ce qui dependra de son auctorité pour augmenter à fortifier le —
commerce de plus en plus en y attirant un nombre considerable d'habitans
à luy procurant tout ce qui en peut rendre le séjour libre, commode à agreable.
Sur le rapport du S. Colbert conseiller ordinaire au conseil royal controulleur
général des finances, Sa Maieste estant en son conseil
a permis à permis à toutes personnes de quelque qualité à condition —
qu'elles soient de bastir à construire des maisons au dit Port de Cette —
suivant les allignemens qui sont marquez par le S. de la Fosse —
commis par sa maieste à l'Inspection desd. ouvrages, Comme au desy —
d'y amener par leur à par leur vendre à debiter librement, tant dans
les maisons desja construites, que dans celles qui le pourront estre à —
l'aduoire toutes sortes de grains, pain, vin & autres provisions d'auxes

Pour expen-
des des Ges-
tes des Con-
sils du Roy.

Six sols pour
aux rolles.



Faisons ici une remarque, à l'attention des généalogistes notamment : nous avons parlé de chapelle St Joseph aux Métairies ; nous citons maintenant la paroisse St Louis, il convient de dire que des registres pour les baptêmes, mariages et sépultures furent tenus aussitôt en chacun de ces lieux, autrement dit avant même la création officielle de la ville. Il est très rare qu'une agglomération possède des registres paroissiaux dès son origine : Nîmes, Montpellier ou Béziers, pour ne parler que de la région, n'ont pas ce privilège. Outre les renseignements habituels recherchés généralement par les généalogistes sur les familles, ses documents sont ici précieux car ils permettent de connaître l'origine géographique des nouveaux habitants, les métiers pratiqués par les arrivants et l'évolution dans la pratique de ces métiers ; ou le mode de progression de l'occupation urbaine. Ce sont ici des exemples qu'on pourrait multiplier.

Ces registres vont nous permettre de constater aussi que dans les débuts, les nouveaux venus sont peu nombreux, limités aux familles de ceux qui travaillent pour la construction du port. Louis XIV et Colbert avaient peut-être imaginé et souhaité une arrivée massive de population... mais on ne se bousculait pas...

Pour mieux comprendre la situation, essayons d'imaginer l'état d'esprit de Colbert (et par lui de Louis XIV) à cette époque. Depuis 1666, et le début des travaux, guidé par les événements, Colbert avait peu à peu modifié son projet initial : à l'origine, il s'agissait avant tout, de créer un port refuge pour les bâtiments de la marine royale. Mais, première remarque, on comprit peu à peu que ce port pourrait aussi servir au commerce. Et cela d'autant mieux que Colbert s'efforçait alors de développer les manufactures de draps de l'Aude et de l'Hérault ; deuxième remarque, le nouveau port pourrait être le point de départ des tissus destinés au Proche-Orient. Troisième élément : on avait entrepris le creusement du Canal des Deux Mers ; mais on n'avait pas défini à quel endroit il rejoindrait la Méditerranée ; on envisageait un débouché entre Narbonne et Agde, mais rien n'était fixé. Or, à la fin de l'année 1669, Paul Riquet – l'Homme du Canal – fut nommé, outre ses fonctions, adjudicataire des travaux du port de Cette. Alors, très vite, vint la solution : le canal aboutirait dans l'étang de Thau, à la hauteur de Marseillan. Ainsi se trouvaient réunis plusieurs éléments qui tendaient à développer cet aspect un peu occulté jusque là : le port, refuge éventuel des galères de Méditerranée, pouvait devenir aussi un véritable port de commerce. Mais il fallait pour cela une population plus nombreuse, et plus variée dans ses activités.

Création de la ville

C'est pourquoi un arrêté du 4 octobre 1670 (note 2) autorisa toutes personnes de quelle qualité qu'elles soient, à bâtir, construire des maisons au dit port de Cette ; le texte énumérait aussi une série de privilèges accordés à ceux qui viendraient y habiter ; la liberté ainsi accordée laissait entendre qu'on ne pourrait pas voir s'y former des corporations, alors que partout ailleurs leur existence entravait le développement des métiers.

CETTE. — Station Balnéaire - Le Quartier-Haut - La Consigne - Le Gabès



Colbert qui avait eu l'audace de créer un port artificiel, venait d'avoir l'audace de créer artificiellement une ville. Cet acte fait penser à un contrat de mariage : le mariage de Colbert avec les terres méditerranéennes. Officiellement, de ce mariage, une ville était née ; et tous ceux qui viendraient là ainsi que leurs descendants, seraient les héritiers légitimes de l'illustre personnage. Oserons-nous dire que ceux des Métairies et de la Pointe Courte, déjà là avant le port et la ville furent intégrés d'office, devenant en quelque sorte des « héritiers légitimes » ?

Quoiqu'il en soit, l'héritage fut assez lourd à porter, car le commerce maintenant souhaité trouva devant lui plusieurs obstacles : premièrement, les guerres menées sans fin entre les divers pays, entravaient un développement régulier. Deuxième problème, les obstacles dressés par Marseille qui supportait mal la création d'un rival (note 3) et fut peut-être à l'origine du manque d'intérêt manifesté par Montpellier pour le nouveau port (note 4).

Riquet mourut en 1680, Colbert en 1683. Ce port qu'ils avaient créé, avait été pratiquement achevé en 1680. Mais il n'est pas impossible qu'au moment de leur mort, l'un et l'autre aient pensé que leur grande réalisation méridionale était un échec. Car, à cette même époque, d'autres ports et villes avaient été créés ou agrandis : tels Brest, Lorient ou Rochefort. Mais tous se sont développés rapidement et sans difficulté majeure (note 5). Chez nous, en 1705, on comptait à peine un peu plus de 1000 habitants. C'était un village plus qu'une ville : les travaux incessants de voirie lui donnaient un aspect de chantier perpétuel et plusieurs visiteurs de cette époque parlent de rues sales, mal pavées et dépourvues d'éclairage.

Lieux d'origine de la population

Cependant, peu à peu on voit la situation s'améliorer. Vers 1740, la population passait à 4000 habitants. Deux questions se posent alors à nous : d'où venaient ces nouveaux venus ? Où se logeaient-ils ? Nous avons dit plus haut que ceux qui étaient venus travailler sur les chantiers étaient originaires des villages environnants, tels que Frontignan, Mèze, Bouzigues, ou Balaruc. Ce courant continua. Mais l'arrêté de fondation de la ville, prometteur de libertés et d'avantages fiscaux, provoqua l'arrivée d'originaires de l'Aveyron (en particulier des diocèses de Vabre et Rodez), de natifs d'Auvergne, du Béarn et même du Dauphiné ; s'il y avait parmi eux de nombreux travailleurs, il y avait aussi des marchands, des bouchers, des boulangers ou encore des cordonniers ; autrement dit, une population socialement plus variée que celle des premiers temps. A la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, vinrent des Protestants qui se consacrèrent surtout à la direction des maisons de commerce (note 6). Par ailleurs, avec le développement du commerce... et la nécessité de contrôler la quantité et la qualité des marchandises chargées sur les navires, plusieurs maisons du nord de l'Europe envoyèrent à demeure un de leurs représentants venu souvent avec sa famille. D'où la présence, dans les registres paroissiaux de noms étrangers d'origine nordique.



Le Canal de Cette.

Pourtant, ce n'est que bien plus tard, c'est-à-dire à partir de 1815, que le port entrera enfin dans une ère de grande prospérité ; les statistiques conservées nous permettent de constater pour cette période un flux migratoire qui n'avait jamais été atteint malgré plus d'un siècle d'efforts; en effet, la population va augmenter de 187 % entre 1821 et 1872 (note 7).

D'où vient-on alors ? Toujours de «la montagne » bien sûr, surtout pour travailler le bois, car c'est la grande époque de la tonnellerie. Mais le nombre des étrangers au Pays augmente, avec en tête, les Italiens et des Catalans se consacrant surtout à la pêche en mer ; puis des Espagnols, mais aussi des Allemands, des Suisses et des Suédois venus pour le commerce. L'intégration de cette population si diverse se fait généralement bien, même si les journaux de ce temps là, ou les délibérations municipales nous laissent entrevoir quelques anicroches (voir annexes).

Les secteurs habités

Alors l'autre question se pose : où loge-t-on sur ces terres qui, deux cents avant étaient désertes et inhospitalières ? Il y eut d'abord deux secteurs habités : nous avons signalé, au début de notre exposé, les maisons construites au-dessus de la Carrière du Souras, par les premiers ouvriers. Ce secteur continua à se développer, gagnant les premières pentes de la colline. On l'appela le Quartier Haut ; ce nom a été conservé jusqu'à nos jours. Il avait été doté en 1700, de la nouvelle église Saint Louis, construite par l'architecte Daviler, celui qui construisit la Place Royale du Peyrou à Montpellier. D'autres maisons se construisirent non loin du môle, près du bassin qu'on finissait de creuser pour le nouveau port : on l'appelle maintenant la Marine, car il devint peu à peu le quartier des pêcheurs en mer. Nous avons dit aussi en commençant, qu'il y avait, au pied du rocher de Cette, les traces d'un ancien grau qui s'était ensablé ; en suivant son ancien tracé on put facilement construire un canal, réunissant l'étang de Thau à la mer ; il ne fut achevé que trente ans après la création du port (note 8). Premier canal de la ville, la population ne tarda pas à envahir ses rives ; mais on vit se loger ici les familles plutôt bourgeoises de marchands et maîtres-tonneliers. Puis d'autres canaux furent creusés pour accueillir des bateaux plus grands et plus nombreux, et des rues perpendiculaires aux axes qu'ils formaient, se multiplièrent : rues en terrains plats gagnant la direction de la mer, mais aussi rues en pente gravissant les premières hauteurs de Saint Clair, la colline.

Le caractère sétois

Car s'ils étaient à peine un millier vers 1705, les habitants étaient 37000 en 1889. Habitants venus à des moments différents et de lieux différents, certes.

Pourtant, tous ceux qui ont parlé des Sétois (note 9), qu'ils soient écrivains, historiens ou simplement visiteurs, ont toujours noté qu'on trouvait chez eux à la fois une très grande variété dans les comportements et en même temps une cohésion d'esprit, une certaine similitude dans les réactions. Pour comprendre ce phénomène, il



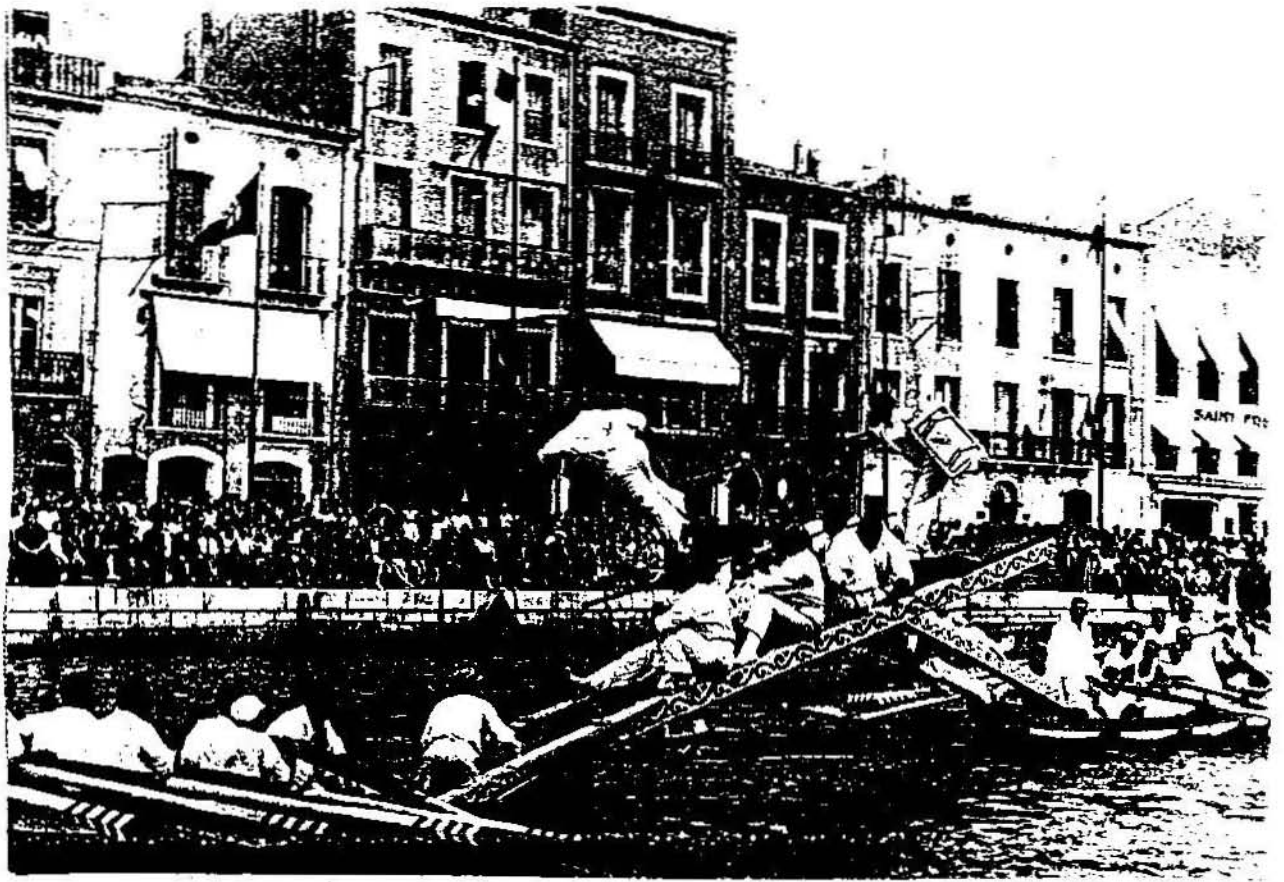
Eglise Saint-Louis.
Architecte Daviler

faut réaliser qu'il y a trente ans à peine, les Sétois étaient presque tous encore, les descendants de ces hommes ou femmes qui, un jour, même à des époques différentes, avaient entendu parler de l'intérêt qu'il y avait à vivre à Sète ; ils étaient donc venus chercher dans ce pays neuf, un mieux être quotidien, un avenir meilleur ; qu'ils soient montagnards ou gens du plat pays, nés en France ou sur d'autres terres méditerranéennes, ils avaient tous eu le désir de réussir, la volonté d'arriver à une vie plus facile, même au prix d'un certain acharnement au travail, d'une certaine ténacité. Sans doute, cette sorte de discipline commune à laquelle ils avaient dû se plier, avait modelé leur caractère ; cette ténacité, ils avaient su la transmettre à leurs descendants. D'autre part, c'est peut-être aussi parce que leurs aïeux s'étaient heurtés aux mêmes obstacles, que ces descendants avaient acquis ce caractère fraternel qu'on leur reconnaît généralement, « doublé d'une absence totale de complexe de classe », dit-on. En étaient témoins – et en sont encore parfois témoins, même si maintenant la chose est plus rare – les repas en baraquette, où les hommes seuls se réunissaient. Ils appartenaient généralement à un même groupe de travail ; à la baraquette, il n'y avait plus de patron, contre-maître ou ouvriers, tout le monde était égal (note 10).

Quelques nuances

Pour trouver des différences, mieux vaut faire appel à l'histoire et à la géographie : comme au temps de la création du port, elles différencient ceux de la Pointe Courte d'une part, et ceux du Quartier Haut et de la Marine d'autre part. A la pointe Courte, ces très anciens habitants ont été pêcheurs à l'étang de père en fils, sachant garder de ces temps passés une spécificité qui rend très pittoresque leur quartier. Au Quartier Haut et à la Marine se trouvent surtout ceux qui vont pêcher en mer sur les chalutiers. On y trouvait, il y a peu de temps encore, les portefaix qui devaient charger et décharger les bateaux de commerce en utilisant la force de leur corps. Pêcheurs et portefaix étaient souvent d'origine italienne. Or, comme leurs pères ou leurs aïeux, leurs descendants aiment aujourd'hui utiliser la force de leur corps pour une distraction très sétoise : les joutes. Le sommet de ce jeu est constitué par les joutes de la Saint Louis, la grande fête du mois d'août. Ce jour là, si le hasard fait monter sur l'une des tinaies (note 11) un habitant de la Pointe Courte et sur l'autre un représentant de la Marine ou du Quartier Haut, un frémissement parcourt le rang des spectateurs ; car dans la foule chacun a ses préférés, suivant le quartier habité.

Cependant, de plus en plus, ces clans de quartiers s'estompent. Il y a peu de temps encore, les mariages étaient rares, pour ne pas dire inexistant, entre les habitants de ces deux communautés parmi les plus anciennes de la ville. Pourtant des études effectuées ces dernières années (note 12), prouvent que les pêcheurs cherchent depuis longtemps à élargir leur groupe en s'alliant à d'autres groupes professionnels. Ils ne forment plus un îlot isolé au milieu de la population, et pour s'intégrer, participent aux diverses activités que l'agglomération peut leur offrir.



Les Joutes - une "passe" délicate.

Conclusion

Pour conclure, nous pouvons dire que le parcours que nous venons de faire nous a permis de connaître l'audace de Colbert. Parallèlement, nous avons suivi les espoirs mais aussi les inquiétudes, surtout chez les premiers qui lui avaient fait confiance. Finalement nous avons mieux compris comment ce groupe humain aux origines si diverses, s'était modelé au cours des ans, faisant apparaître une véritable personnalité. Bien sûr, Colbert avait beaucoup donné ; mais ses héritiers sétois n'ont pas trahi leur donateur.

Cette, le 12 Août 1894

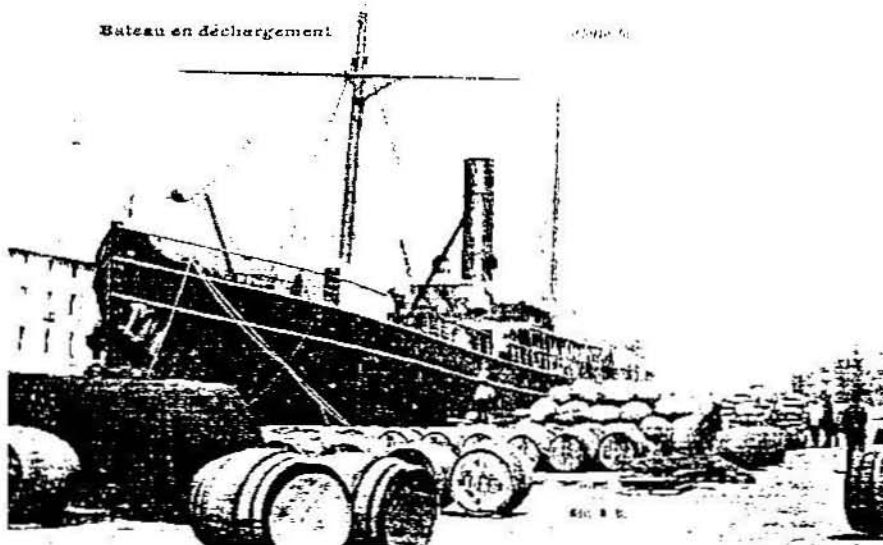


Le Vapeur " Villa de Solier "



D. B., del.

Bateau en déchargement



Notes

1. Ceci eut lieu effectivement : après des incursions en 1673, le duc de Noailles s'empara de Rosas en 1693. Au Traité de Riswick de 1697, la France dut rendre à nouveau ce qu'elle avait repris depuis le Traité des Pyrénées. Mais en 1701 commença la guerre de Succession d'Espagne visant à mettre sur le trône de ce pays Philippe, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV.
2. Nous avons gardé dans le texte la date qui figure en haut à gauche du document dont on trouvera la photocopie de la première page dans cette plaquette. Mais le document porte à la fin la date du 30 septembre 1673, plus généralement répandue, parce que plus vraisemblable, pense-t-on.
3. Ce port plus que séculaire se sentit menacé ; c'est pourquoi ses habitants intriguèrent immédiatement, et Colbert, à son corps défendant peut-être, ne put empêcher dès 1669, la publication d'un édit qui accordait à Marseille de gros avantages pour la réception des marchandises venues du Levant. C'était un rude coup porté à l'espoir de voir Sète devenir le relais privilégié des manufactures textiles de l'Aude et de l'Hérault (alors Bas-Languedoc).
4. A la création du nouveau port, on avait beaucoup compté sur les capitaux de la bourgeoisie montpelliéraine pour alimenter et soutenir ce commerce naissant. Mais assez vite, l'attitude de Marseille rendant la situation plus complexe et moins sûre, les Montpelliérains abandonnèrent la partie, préférant engager leur argent dans la viticulture.
5. Le Dictionnaire « Larousse du XXe siècle » publié en 1929, consacre un long paragraphe à Colbert, mais cite uniquement parmi ses réalisations maritimes les ports de Brest, de Rochefort et de Cherbourg. Sète passe inaperçu ; peut-être, pour les auteurs du dictionnaire, cette création est-elle nulle ? Car on nous dit, dans le même texte, « qu'entre ce qu'il a désiré réaliser et les résultats obtenus, la différence est grande » ! Tout commentaire paraît inutile...
6. A cette époque, les Protestants furent facilement tolérés à Sète. Mais ils étaient « interdits de cimetière en terre chrétienne », d'où des caveaux de fortune au fond des entrepôts ou dans les jardins ; cela se prolongea jusqu'au début du XIXe siècle. Il convient de noter cependant, un élément précieux pour les généalogistes : un registre de baptêmes-mariages-sépultures, tenu de 1754 à 1792 ; ce qui est assez rare.
7. Chiffres de population : 8000 habitants en 1816 – 24000 en 1866 – 37000 en 1889 – 42000 en 1992.

- 8.** Ce canal avait l'avantage de pouvoir être fréquenté aussi bien par les péniches venant de Toulouse ou Béziers par le Canal du Midi, que par les navires. Signalons pour l'anecdote qu'il porta d'abord officiellement le nom un peu complexe de Canal de Communication entre mer et étang ; très vite et toujours officiellement il devint le Canal Royal...pour se nommer tout simplement Canal de Sète quand il n'y eut vraiment plus de roi, c'est-à-dire sous la IIIe République.
- 9.** Nous avons fait le choix de garder l'orthographe ancienne de Cette, en concordance avec les documents d'archives, attendant le XXe siècle pour passer à l'orthographe actuelle, dans le texte.
- 10.** Baraquettes est le nom employé pour désigner les maisonnettes construites sur la colline, qui n'étaient fréquentées que le dimanche. Vers les années 1930 quelques uns les utilisaient aussi pendant l'été. Elles ne comptaient généralement que deux ou trois pièces. Il n'y avait pas à St Clair, de maisons habitées en permanence.
- 11.** La tintaine est la plate-forme surélevée et fixée à la barque, sur laquelle se tient le joueur au moment du combat.
- 12.** Régine Monpays : « Le métier de pêcheur au XVIIIe siècle ». Bulletin de la Société Scientifique de Sète, 1983.

Annexes

Les noms étrangers dans les registres sétois :

- Mariage du négociant Gaspard COUNCLER et Elisabeth SOLLICOFFRE, de parents respectivement originaires de Saint-Gall en Suisse et de Hambourg en Saxe (GG 17 - 1774).
- Décès à l'hôpital de la sétoise Magdeleine GARONNE, épouse de Thomas LANDE, natif de Catalogne (GG 16 - 1781).
- Baptême du fils de Joseph DRIGGS, capitaine de navire et de Marthe CLAPSON, tous deux Danois (GG 17 - 1791).
- Naissance de la fille de Raphaël MATTEUCCI, sujet italien, et de Marie GRASSINI (année 1882).

Catalans et Sétois :

18 may 1783

Instruit par l'expérience que les disputes qui se sont déjà effectuées entre les pêcheurs catalans et les pêcheurs français ont toujours été occasionnées par les enfants de ces derniers : cette classe de marins est donc priée de contenir ces enfants ; que le premier d'entre eux qui sera convaincu d'avoir jeté une pierre sur une barque catalane ou commis quelque autre insulte envers les pêcheurs de cette nation, le père de cet enfant sera sur le champ arrêté et mis en prison, dont il ne sortira que par ordre du commandant de la province.

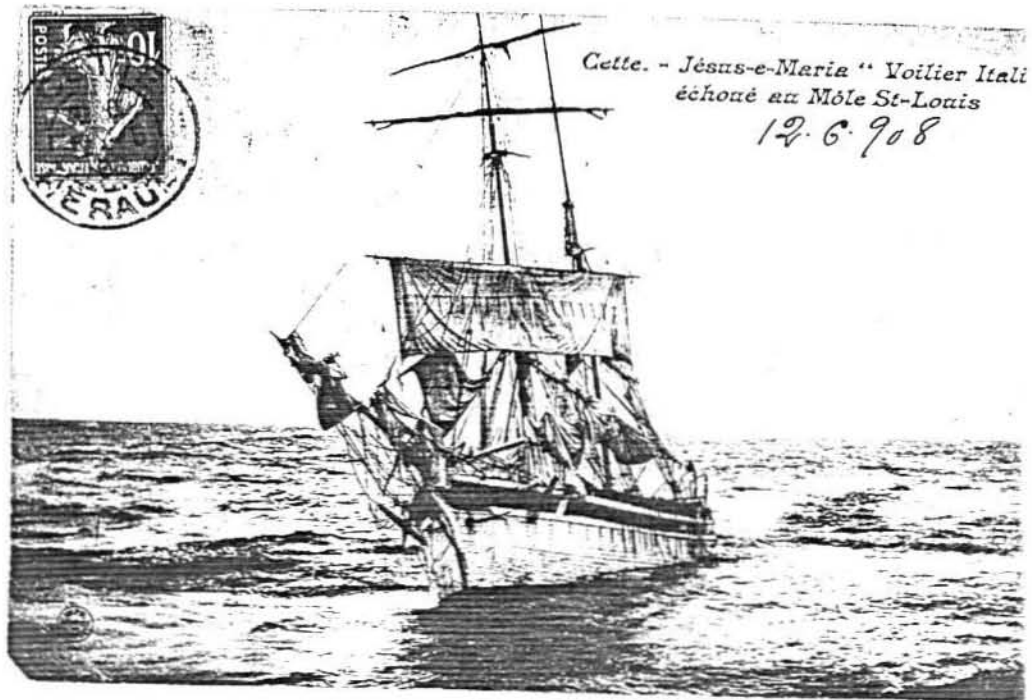
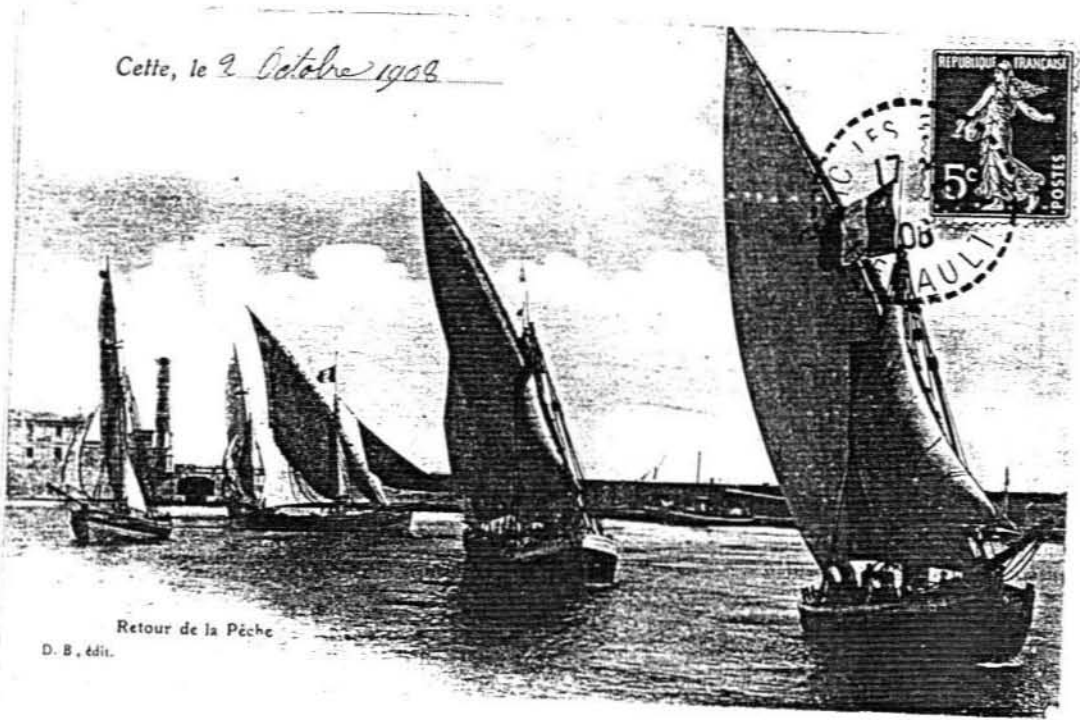
Le présent ban sera publié et affiché dans chaque corps de garde, pour que les commandants des postes puissent veiller à son exécution et prévenir. (Archives Départementales de l'Hérault - C - 6668).

Italiens et Sétois

Article paru le 20 octobre 1880 dans le journal « Le Petit Méridional »

Cette. Il se passe à l'école laïque de la Carrière du Roi, un fait regrettable et que nous signalons à l'administration municipale : Cette école, à peine suffisante pour contenir les enfants cettois de la Consigne, est envahie depuis la rentrée par les Napolitains et n'aura bientôt plus de place pour nos concitoyens. Il serait rationnel que cette école fut réservée aux citoyens Cettois, qui portent leurs pierres à l'édifice, et non à des étrangers qui ne sont soumis pour la plupart à aucun impôt.

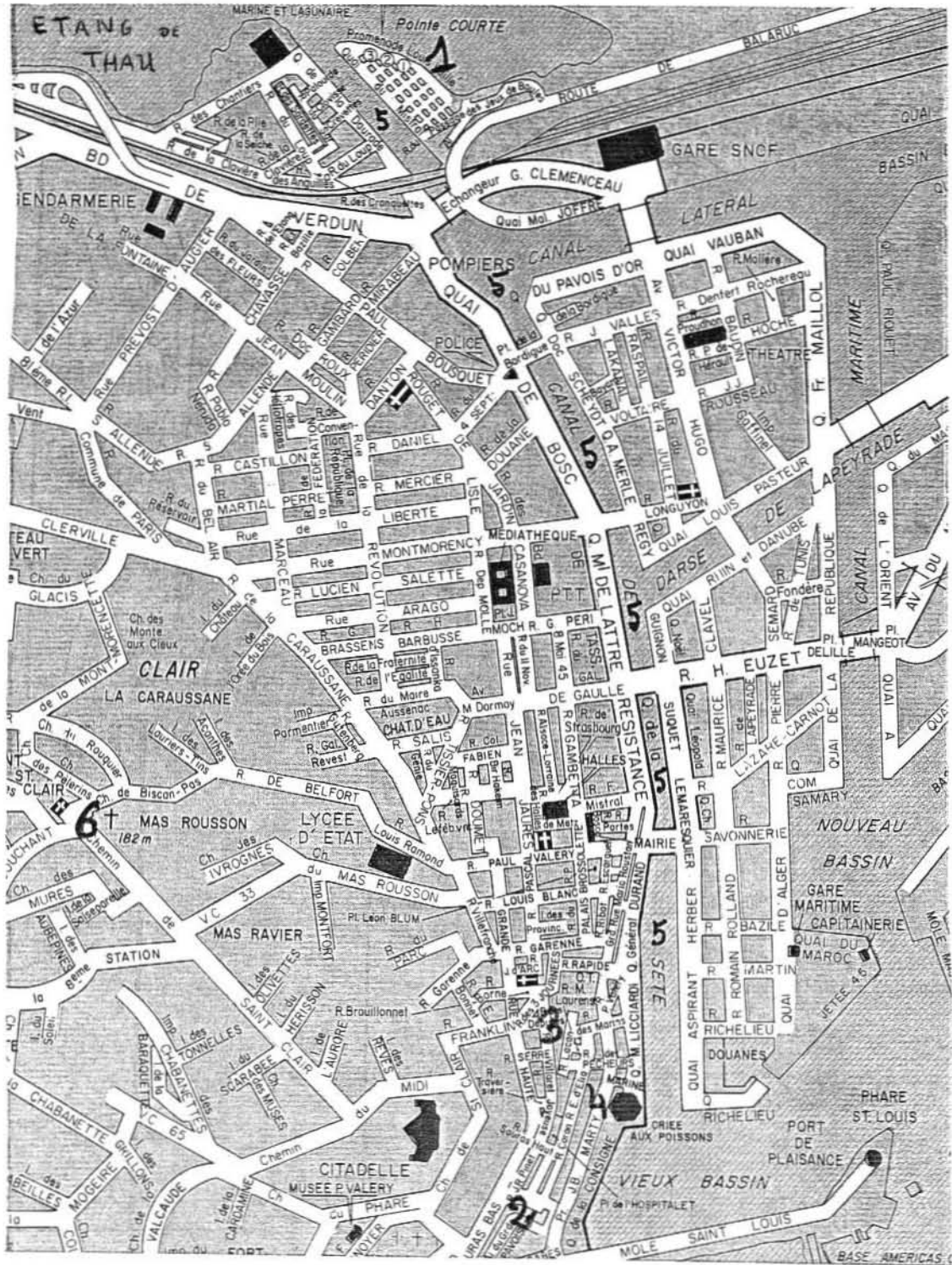
Une pétition se signe à ce sujet dans le quartier, et nous osons espérer que Monsieur le Maire saura prendre les intérêts de ses administrés.



Sources et indications de lecture

- Archives départementales de Montpellier.
Notamment lettres A et C.
Et registres d'état civil.
- Archives de Sète..
Registres paroissiaux et d'état civil.
Délibérations municipales.
- Lectures :
Les ouvrages consacrés à Sète sont très nombreux.
Nous citerons plus particulièrement :
 - BLANC (Louis Paul). Les joutes à Sète.- 1969 -
 - BOYER (Claude). Sète, naissance d'un port au XVIIe siècle. Etudes sur l'Hérault – nelle série 10/1994 –
 - DEGAGE (Alain). Cet auteur a écrit des ouvrages et de multiples articles dans diverses revues. Nous citerons plus particulièrement, en relation avec notre sujet :
 - ◆ Le port de Sète, l'œuvre de Colbert en Languedoc. Sète 1983.
 - ◆ Sète d'après le compoix de 1713 -
Bull. de la Soc. Scient. de Sète – 1976. 1977.
 - ◆ Les rues de Sète.
Publié par la ville de Sète – 1988.
 - DERMIGNY (Louis) – Naissance et croissance d'un port.
Institut d'Etudes de la ville de Sète – 1955
 - SAGNES (Jean) – Sous la direction de J. Sagnes.
Histoire de Sète – ouvrage Collectif – Privat 1987.
 - Ouvrage collectif édité par la ville de Sète dans le cadre du Tricentenaire 1966

Plan partiel de Sète



1. Pointe Courte

2. Souras

3. Quartier Haut

4. Marine

5. Canal de Sète

6. Saint Clair

